



Luxembourg, le 23 décembre 2020

Réf. : 2020/6867

Mesdames, Messieurs,

Les fêtes de fin d'année approchent à grande vitesse, mais malheureusement nous nous trouvons toujours dans une crise sanitaire. Le virus de la Covid-19 peut être particulièrement grave pour les personnes vulnérables.

C'est pour cette raison que nous souhaitons vous demander de ne pas réduire votre vigilance en cette période de fêtes. Les règles sanitaires en place restent de mise: distance entre les personnes, port du masque, lavage et désinfection des mains.


Nous vous prions de rappeler les règles sanitaires à vos résidents et de faire en sorte qu'elles soient respectées. Si les repas se font dans une salle à manger, nous vous prions de faire respecter les règles de distance entre les différents pensionnaires.

Il s'agit d'éviter des contacts inutiles, aussi pour les repas de Noël. Les gestes-barrière doivent pouvoir être respectés à tout moment.

Puisque les crèches et maisons-relais seront fermées **jusqu'au 10 janvier**, je vous prie de trouver ci-joint le courrier du Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse concernant les structures d'éducation et d'accueil **ouvertes pour les enfants de vos collaborateurs** ainsi que l'attestation d'emploi.

En espérant que les jours de fête à venir puissent se passer dans les meilleures conditions possibles et que la vaccination puisse enfin débuter, toute l'équipe du Ministère de la Famille vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,



Corinne CAHEN